



ASSOCIATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES
EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU QUÉBEC

CTE – 015M
C.P. – Développement
durable révisée
2015-2020

Mémoire de l'AMSSCQ

sur le projet de stratégie gouvernementale

de développement durable 2015-2020

Présenté à la Commission parlementaire à Québec, le 30 janvier 2015

Rédaction

Caroline Huot

Yv Bonnier Viger

Table des matières

Messages clés	3
Qui est l'AMSSCQ ?	6
Pourquoi l'AMSSCQ se soucie-t-elle de développement durable ?	7
Opinion de l'AMSSCQ sur la Stratégie de développement durable québécoise 2015-2020	11
Considérations générales	11
Potentiel d'amélioration de la santé de la population	11
Approche intégrée d'élaboration et de mise en œuvre.....	12
Mécanismes de mise en œuvre et de diffusion des résultats	12
Inégalités sociales et économiques, participation citoyenne, renforcement de la capacité d'agir et cohésion sociale.....	13
Égalité entre les sexes	13
Prévention et environnements favorables.....	14
Vulgarisation et promotion publique de la stratégie.....	14
Potentiel de bonification de la stratégie dans une perspective de santé publique. 14	
Le statu quo a un prix et il y a un bénéfice à changer	14
Il faut faire mieux autrement	15
Implanter les stratégies agissant sur le capital social	16
Agir avec des méthodes bien étoffées	18
Les absents.....	19
Conclusion	21
Références	22

Messages clés

- La santé publique se préoccupe de la santé de la population et des inégalités dans l'état de santé entre différents groupes. Les environnements physique, social, économique et culturel interagissent pour créer un ensemble de conditions qui influencent l'état de santé de la population et corrigent ou accentuent les inégalités de santé. Le développement durable, tel qu'il est défini dans la stratégie, est une préoccupation majeure de santé publique.
- Les mécanismes d'élaboration, de promotion, de mise en œuvre, d'évaluation et de diffusion des résultats prévus sont prometteurs pour une implantation réussie de la stratégie, ce qui pourrait avoir un impact positif pour la santé de la population. Un soutien financier et une imputabilité face à la stratégie seraient certainement souhaitables pour obtenir les résultats escomptés.
- Le déséquilibre constaté à l'issue de l'implantation de la première stratégie entre le capital social et les quatre autres formes de capitaux considérés doit être corrigé parce qu'il plombe le développement durable pris dans son ensemble.
- Les ministères et organisations gouvernementales devraient donc, en priorité, mettre en œuvre les cinq orientations et les activités les plus susceptibles d'accroître le capital social :
 - Orientation 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques
 - Augmenter la participation des personnes les plus vulnérables à des activités de développement qui facilitent leur accès au travail ;
 - Renforcer l'appui et la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités ;
 - Améliorer les mesures permettant d'élargir l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés ;

Orientation 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population

- Augmenter l'accès pour tous à une saine alimentation et sa promotion ;
- Augmenter l'accès aux milieux propices à la pratique de l'activité physique ainsi que la valorisation d'un mode de vie plus actif ;
- Mettre en avant des mesures et des actions visant la prévention et la promotion de la santé et de la sécurité dans les milieux de vie incluant la lutte contre l'intimidation ;
- Mettre en avant des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur ;
- Mettre en avant des interventions concertées pour assurer la protection des sources d'eau potable et l'approvisionnement de la population ;

Orientation 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

- Mettre en œuvre des mesures et des programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable ;
- Soutenir des initiatives qui favorisent la participation des citoyens et des autres acteurs du milieu dans le développement de leur collectivité ;

Orientation 7 : Soutenir la mobilité durable

- Améliorer l'intégration de la planification des transports et l'aménagement du territoire en prenant en compte l'efficacité économique, l'environnement, la sécurité, la santé et la qualité de vie ainsi que le patrimoine culturel ;
- Améliorer les services en transports collectifs et actifs ;
- Mettre en œuvre des mesures de gestion de la demande en transport pour favoriser le transfert vers les modes collectifs et actifs ;
- Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires.

Orientation 8 : Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Réaliser des mesures et des projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES ;
 - Former, sensibiliser et diffuser les connaissances relatives à l'utilisation d'énergies permettant de réduire les émissions de GES auprès de la population, des partenaires et des clientèles des ministères et organisations gouvernementales.
-
- On le voit, il y a une grande congruence entre la loi de santé publique et la stratégie de développement durable. Il serait approprié de concrétiser davantage les liens entre ces deux approches. En particulier, au niveau du suivi, l'idée d'avoir un réseau d'officiers et officières en développement durable pourrait être étendue aux autres exigences de la loi de santé publique pour en assurer le suivi.

Qui est l'AMSSCQ ?

L'Association des médecins spécialistes en santé communautaire du Québec (AMSSCQ) regroupe 198 médecins spécialistes en médecine du travail ou en santé publique et médecine préventive. Elle est membre de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

« L'Association a pour rôle de promouvoir les intérêts professionnels et économiques de ses membres.

Elle contribue à promouvoir et supporter l'apprentissage professionnel continu de ses membres.

Elle suscite et appuie des activités scientifiques susceptibles de favoriser l'avancement de la santé des personnes, groupes et populations.

Elle se prononce, s'il y a lieu, sur des problématiques de santé et de bien-être dans les meilleurs intérêts des personnes, groupes et populations. »¹

Pourquoi l'AMSSCQ se soucie-t-elle de développement durable ?

La mission de la santé publique est de veiller à la santé et au bien-être des populations. Cela ne peut se faire que dans une perspective de développement durable.²

- L'humain habite un écosystème naturel et est dépendant de sa qualité pour obtenir l'eau, l'air et la nourriture dont il a besoin pour vivre. Ces éléments sont des déterminants écologiques de sa santé.
- La croissance de la population mondiale et de certaines activités économiques, d'urbanisation et de développement technologique ont des répercussions majeures et souvent négatives sur cet écosystème naturel : changements de notre climat, substances toxiques qui se bioaccumulent dans les espèces, réduction de la biodiversité, acidification des océans et raréfaction des ressources naturelles.
- Cette dégradation de l'environnement naturel a, en retour, des impacts sur nos activités sociales et économiques, qui sont aussi des déterminants majeurs de notre santé.
- Ces impacts environnementaux, sociaux et économiques sont vécus de façon plus importante et précoce par les personnes les plus vulnérables, ce qui contribue à augmenter la disparité déjà observée entre l'état de santé des plus riches et celle des plus pauvres.
- Le rôle de la santé publique est de promouvoir et protéger la santé, de prévenir les maladies et les traumatismes et de réduire les inégalités en santé.
- La santé publique soutient donc un mode de développement durable qui permettra d'assurer le capital santé des populations d'aujourd'hui et de demain, dans le respect des principes suivants :
 - Nous devons considérer toutes les formes de vie sur la planète comme étant également importantes.

- Nous avons un devoir d'équité intergénérationnelle, pour protéger les populations de demain.
 - Nous croyons que chaque être humain a le droit à un environnement sain.
 - Nous respectons le principe de justice environnementale. Cela implique l'égalité des chances en termes d'accès pérenne aux ressources naturelles vitales et un partage plus juste et équitable du poids de la dégradation passée de l'environnement entre régions riches et pauvres et entre les générations d'aujourd'hui et de demain.
 - Nous appliquons les principes de prévention de futurs dommages à l'environnement. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, lorsque les connaissances sont partielles, nous appliquons le principe de précaution.
- Nous appuyons les 16 principes de la Loi sur le développement durable³
 - a) *«santé et qualité de vie»* : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ;
 - b) *«équité et solidarité sociales»*: les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales ;
 - c) *«protection de l'environnement»* : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement ;
 - d) *«efficacité économique»* : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement ;
 - e) *«participation et engagement»* : la participation et l'engagement des

citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique ;

f) *«accès au savoir»* : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable ;

g) *«subsidiarité»* : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés ;

h) *«partenariat et coopération intergouvernementale»* : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci ;

i) *«prévention»* : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source ;

j) *«précaution»* : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement ;

k) *«protection du patrimoine culturel»* : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent ;

l) «*préservation de la biodiversité*» : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens ;

m) «*respect de la capacité de support des écosystèmes*» : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité ;

n) «*production et consommation responsables*» : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources ;

o) «*pollueur payeur*» : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci ;

p) «*internalisation des coûts*» : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Opinion de l'AMSSCQ sur la Stratégie de développement durable québécoise 2015-2020

Considérations générales

Les huit orientations proposées⁴ nous semblent en cohérence avec les constats de la mise œuvre de la première stratégie de 2008 à 2014⁵. L'analyse par capitaux montrait alors le retard de progrès du capital social, alors que les autres capitaux considérés (financier, naturel, produit et humain) ont connu une bonne progression. La prochaine stratégie doit corriger ce déséquilibre. L'essence même du concept de développement durable exige cet équilibre entre les diverses dimensions. Les orientations 4 (Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques), 5 (Améliorer par la prévention la santé de la population), 6 (Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités) et 7 (Soutenir la mobilité durable) peuvent, en particulier, aider à corriger ce déséquilibre. Mais elles ne sauraient se réaliser dans un contexte rendu instable par les rapides changements climatiques que nous avons commencé à connaître. C'est pourquoi nous recommandons de prioriser aussi certaines activités de l'orientation 8 (Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre). Il faudrait donc que le gouvernement propose des incitatifs aux ministères et aux organisations gouvernementales pour qu'ils concentrent leurs énergies et leurs ressources à mettre en œuvre en priorité les activités de ces orientations.

Potentiel d'amélioration de la santé de la population

Les caractéristiques suivantes du processus d'élaboration, de la stratégie ou de ses mécanismes prévus de mise en œuvre semblent porteuses pour la santé de la population.

Approche intégrée d'élaboration et de mise en œuvre

La cohérence intersectorielle⁶ permet de mieux influencer sur les déterminants sociaux de la santé (conditions de vie) et instaurer une plus grande équité en santé⁷. L'élaboration de la stratégie semble avoir mobilisé la majorité des ministères concernés. Un processus de consultation élargi a également été entrepris. La mise en œuvre touche les ministères et organisations gouvernementales. C'est déjà un large secteur de la société. Nonobstant leur qualificatif d'incontournable qui risquent de détourner l'attention, nous trouvons positif que les « activités incontournables » 4 et 5 proposent d'interpeler les universitaires, le secteur privé, le monde municipal et les gens d'affaires.

Mécanismes de mise en œuvre et de diffusion des résultats

L'intégration d'un système de gestion, de suivi et de révision systématique des plans d'action à même la stratégie, permettra une mise en œuvre structurée et déléguée aux acteurs terrains tout en respectant les grands objectifs de la stratégie. Il est judicieux d'avoir confié le choix des actions et des indicateurs aux acteurs de la mise en œuvre pour les mobiliser et ainsi assurer davantage le succès de l'entreprise. La diffusion des résultats atteints par les ministères dans leur rapport annuel et dans les rapports de l'état de mise en œuvre, assure une transparence face à la population. Il est intéressant de noter la congruence entre la loi de santé publique, particulièrement ses articles 53 à 56, et les mécanismes d'implantation et de suivi de la stratégie. À ce titre, une réflexion supplémentaire sur les arrimages entre le suivi de la stratégie et ceux de la loi de santé publique pourrait permettre des économies et une plus grande efficience.

Inégalités sociales et économiques, participation citoyenne, renforcement de la capacité d’agir et cohésion sociale

Les inégalités sociales et économiques entraînent souvent des inégalités dans l’état de santé. La cohésion sociale, la participation citoyenne et le renforcement de la capacité d’agir des individus et des communautés sont positifs pour la santé et sont des stratégies d’action face à ces disparités. Les communautés qui sont tissées serrées, où les personnes entretiennent des liens importants entre elles, où elles sentent qu’elles ont une place et un rôle à jouer, où elles peuvent influencer les décisions et participer à la vie communautaire, sont en meilleure santé. La démocratie participative a été identifiée comme une des caractéristiques du mode de développement des politiques de développement durable des pays scandinaves qui ont permis qu’elles soient des instruments réducteurs d’inégalités⁸. Il nous apparaît donc très positif d’avoir identifié une orientation spécifique (orientation 4) sur l’inclusion sociale et la réduction de ces inégalités dans la stratégie québécoise et une autre sur le renforcement des capacités des collectivités et le soutien à la participation publique (orientation 6), ce qui met le focus sur cet aspect d’un développement qui est durable.

Égalité entre les sexes

La préoccupation pour la place et la contribution des femmes au sein de la stratégie est une autre de ses caractéristiques importantes. L’équité entre les sexes est un des principes de base des politiques publiques des pays scandinaves qui permettent de réduire les inégalités de santé.

Prévention et environnements favorables

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie, entre autres par la création d'environnements favorables, constitue un des noyaux de l'action de la santé publique. Un environnement favorable à la santé réfère à l'ensemble des éléments de nature physique, socioculturelle, politique et économique qui exercent une influence positive sur la santé et le bien-être des personnes ou des populations⁹. Pour y parvenir, la santé publique doit se concerter et agir en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires. Faire de cet élément une orientation principale de la stratégie de développement durable (orientations 5 et 7) permettra certainement une synergie des actions dans ce domaine.

Vulgarisation et promotion publique de la stratégie

Dans une optique d'adhésion large au sein de la société à la stratégie, il est également judicieux d'avoir prévu la communication et la formation sur la stratégie aux acteurs et à la population générale.

Potentiel de bonification de la stratégie dans une perspective de santé publique

Les éléments suivant devraient, à notre avis, être considérés pour que la stratégie assure pleinement un développement durable du point de vue de la santé publique.

Le statu quo a un prix et il y a un bénéfice à changer

Opérer un changement individuellement ou collectivement est difficile. Toutes les nouvelles façons de faire proposées dans la stratégie nécessiteront une énergie pour être mises en application.

Les individus et les organisations doivent avoir de bonnes raisons

de le faire. Cela peut débiter par de l'information juste et exacte sur la dégradation des ressources, sur les effets néfastes des comportements actuels et sur l'espoir apporté par les actions proposées. En exposant peu de données probantes sur le sujet, il y a là une occasion manquée d'informer et de toucher davantage les ministères et les organisations gouvernementales. Par exemple, cela aurait pu prendre la forme de courts encarts dans le texte.

Il faut faire mieux autrement

Nos façons de faire et nos politiques sont le reflet de nos valeurs sociales. On doit pouvoir planter les graines des actions de la stratégie dans un terreau fertile. Il faut viser à transmettre les valeurs soutenant un développement plus durable à l'ensemble de la société québécoise. Il faut oser opérer une transformation sociale et viser à faire les choses autrement plutôt que de mieux faire les mêmes choses. Il faut socialement adopter une pensée globale, où l'homme est une des espèces vivantes dépendante de la nature, où le développement du potentiel humain prime sur le seul développement économique et où toutes les formes d'activation sociale sont valorisées (bénévolat, soins aux enfants et aux proches malades, etc.) Les changements doivent toucher nos façons de voir et de faire mais doivent également permettre de mesurer le développement, avec des indicateurs qui tiennent compte des différentes formes de capital (économique mais aussi humain, naturel, social et bâti) et des inégalités. Il faut viser à ce que la stratégie soit appliquée au niveau le plus près possible des personnes, des familles et des communautés. Les interventions au niveau local ont autant d'importance que celles menées au niveau global ou des grands ensembles. Ces processus de transformation sociale sont complexes et lents mais devraient être abordés dans une stratégie de développement durable. C'est un prérequis à

l'application de la stratégie et cela permettra d'en renforcer les effets.

Implanter les stratégies agissant sur le capital social

Le déséquilibre constaté à l'issue de l'implantation de la première stratégie entre le capital social et les quatre autres formes de capitaux considérés, doit être corrigé parce qu'il plombe le développement durable pris dans son ensemble.

Dans un contexte de coupures de ressources dans tous les ministères et organismes gouvernementaux, les cinq activités dites «incontournables» risquent d'être les seules activités réalisées. Nous doutons de l'effet de ces activités pour corriger le déséquilibre identifié dans le bilan de la dernière stratégie.

Des incitatifs doivent être proposés aux ministères et organisations gouvernementales pour qu'ils mettent en œuvre en priorité les cinq orientations les plus susceptibles d'accroître le capital social : les orientations 4 (Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques), 5 (Améliorer par la prévention la santé de la population), 6 (Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités), 7 (Soutenir la mobilité durable) et 8 (Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre).

Il est proposé de qualifier d'incontournables les activités qui découlent de ces quatre orientations les plus susceptibles d'augmenter le capital social.

Orientation 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

- Augmenter la participation des personnes les plus vulnérables à des activités de développement qui facilitent leur accès au travail ;
- Renforcer l'appui et la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités ;
- Améliorer les mesures permettant d'élargir l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés ;

Orientation 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population

- Augmenter l'accès pour tous à une saine alimentation et sa promotion ;
- Augmenter l'accès aux milieux propices à la pratique de l'activité physique ainsi que la valorisation d'un mode de vie plus actif ;
- Mettre en avant des mesures et des actions visant la prévention et la promotion de la santé et de la sécurité dans les milieux de vie incluant la lutte contre l'intimidation ;
- Mettre en avant des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur ;
- Mettre en avant des interventions concertées pour assurer la protection des sources d'eau potable et l'approvisionnement de la population ;

Orientation 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

- Mettre en œuvre des mesures et des programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable ;
- Soutenir des initiatives qui favorisent la participation des citoyens et des autres acteurs du milieu dans le développement de leur collectivité ;

Orientation 7 : Soutenir la mobilité durable

- Améliorer l'intégration de la planification des transports et l'aménagement du territoire en prenant en compte l'efficacité économique, l'environnement, la sécurité, la santé et la qualité de vie ainsi que le patrimoine culturel ;
- Améliorer les services en transports collectifs et actifs ;
- Mettre en œuvre des mesures de gestion de la demande en transport pour favoriser le transfert vers les modes collectifs et actifs ;
- Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires.

Orientation 8 : Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Réaliser des mesures et des projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES ;
- Former, sensibiliser et diffuser les connaissances relatives à l'utilisation d'énergies permettant de réduire les émissions de GES auprès de la population, des partenaires et des clientèles des ministères et organisations gouvernementales.

Agir avec des méthodes bien étoffées

Plusieurs actions pour atteindre les objectifs sont proposées dans la stratégie. Les ministères et organisations gouvernementales participants choisiront celles qu'ils veulent mettre en place. Il faudra alors s'assurer de bien soutenir ces acteurs par des guides et des personnes ressources afin qu'ils puissent déployer des stratégies efficaces de mise en œuvre. On en retrouve plusieurs dans la stratégie. Par méthodes efficaces, on entend une diversité de stratégies d'intervention, des méthodes ciblant la modification des comportements (communication, éducation, marketing)

jumelées à des méthodes visant à créer des environnements favorisants (action politique, organisation communautaire, développement organisationnel)¹⁰. Ces méthodes devront posséder des caractéristiques prometteuses d'efficacité. Par exemple, une intervention d'éducation sera plus efficace si elle est basée sur une bonne connaissance du public cible, si elle est accompagnée de mesures modifiant les environnements et si elle est évaluée et adaptée par la suite. La modification d'une politique publique devra être basée sur des données probantes, être travaillée en intersectorialité et mobiliser les personnes concernées à tous les niveaux.

Les absents

Les mécanismes de mise en œuvre ne détaillent pas l'imputabilité des différents ministères face à la stratégie. On ne parle pas, non plus, du soutien financier indispensable à la mise en œuvre de la stratégie.

L'accès à un espace vert ou bleu (parcs naturels ou aménagés et plans d'eau) est reconnu pour avoir un impact positif sur la santé mentale et physique. Ces endroits sont également des refuges qui permettent de mitiger les effets des épisodes de chaleur urbains. Il aurait pu être bon d'en mentionner l'intérêt dans la section sur l'aménagement du territoire.

L'agriculture est un secteur où il y a émission de gaz à effet de serre et utilisation des ressources naturelles, avec souvent une gestion sous optimale tant des intrants que des extrants. La promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement, basée principalement sur des cultures biologiques, à faible émission de gaz à effets de serre et à utilisation restreinte

d'engrais, de pesticides et d'herbicides d'origine industrielle est un concept qui aurait également pu avoir sa place dans la stratégie.

Le secteur de l'industrie touristique ne devra pas être oublié comme partenaire dans la mise en œuvre de la stratégie. Il a un intérêt évident dans un développement respectueux des différentes formes de capital et peut avoir des pratiques innovantes.

Des exemples de pratiques innovantes et des réalisations inspirantes en développement durable ainsi que des sites internet d'intérêt permettraient d'illustrer et de faire atterrir la stratégie. Ils pourraient également être inclus aux documents d'accompagnement à l'application de la stratégie.

D'autres concepts comme la justice environnementale (temporelle et géographique), le cumul des risques (les mêmes personnes sont soumises aux effets de plusieurs déterminants ayant un effet défavorable sur leur santé) et les trajectoires de vie (l'effet des déterminants de la santé selon l'âge) pourraient aussi être abordés dans la stratégie.

Conclusion

Un développement durable est un développement qui assure le respect des différentes formes de capital et qui est donc générateur de santé pour la population. Il peut exister une puissante synergie entre les actions de santé publique et celles posées dans une perspective de développement durable. Que ce soit au niveau du processus ou des contenus, ce document identifie certaines pistes d'action pour exploiter les éléments de convergence entre les deux entreprises et maximiser les retombées positives des investissements en ce domaine.

Références

- ¹ Site internet de l'AMSSCQ, <http://www.amsscq.org/>, page consultée le 22 janvier 2015
- ² Canadian Public Health association. Global Change and Public Health : Adressing the Ecological Determinants of Health, 2014, 35 p.
- ³ Éditeur officiel du Québec, chapitre D-8.1.1, LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html, page consultée le 28 janvier 2015
- ⁴ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, 96 p.
- ⁵ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. État de situation du développement durable au Québec – Rapport de la période 2006-2013, 2014. 96 pages.
- ⁵ Raynaud, MF. Le bon sens à la scandinave, Politiques et inégalités sociales de santé, Les Presses de l'Université de Montréal, 2013, 176 p.
- ⁶ Organisation mondiale de la santé. Commission des déterminants sociaux de la santé de l'OMS, 2008, 23 pages.
- ⁸ Raynaud, MF. Op. cit.
- ⁹ Ministère de la Santé et des Services sociaux (2012) Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids. Document rédigé en collaboration avec Québec en Forme et l'Institut national de santé publique du Québec. Gouvernement du Québec, 24 pages.
- ¹⁰ Morin, R. Les méthodes de promotion de la santé, Présentation aux résidents en santé publique et médecine préventive, 2007